

**Lurelu**

La seule revue québécoise exclusivement consacrée à la littérature pour la jeunesse



## Vivre de sa plume?

Sonia K. Laflamme

---

Volume 31, Number 1, Spring–Summer 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11676ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Association Lurelu

### ISSN

0705-6567 (print)

1923-2330 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Laflamme, S. K. (2008). Vivre de sa plume? *Lurelu*, 31(1), 12–17.

## Vivre de sa plume?

Sonia K. Laflamme, pour l'AEQJ

*L'automne dernier, l'Association des écrivains québécois pour la jeunesse rendait public son manifeste Des écrivains dans l'ombre : écrire pour la jeunesse. Avec l'accord de la présidente actuelle, Sonia K. Laflamme, aussi rédactrice du manifeste, nous avons cru bon publier le chapitre portant sur les finances des écrivains.*

*On peut lire le texte complet du manifeste au [www.aeqj.com](http://www.aeqj.com), onglet Publications.*

### Les finances des écrivains pour la jeunesse

*Gens de lettres, gens de peine.*  
Honoré de Balzac

Un écrivain peut-il vivre de ses revenus d'auteur?

Selon le rapport de 2004 *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec*<sup>1</sup>, il semblerait que oui, puisqu'on y déclarait que le revenu moyen des auteurs, écrivains et rédacteurs était de 31 500 \$.

Hélas, les données recueillies ne tenaient pas uniquement compte des seuls revenus d'auteur, mais aussi de ceux qu'un écrivain gagne dans l'exercice d'un second emploi non lié à l'écriture. Coupé de cette deuxième source de revenus, l'écrivain vivrait parfois carrément sous le seuil de la pauvreté. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre qu'«à peine 9 % des écrivains comptent sur leurs droits d'auteur comme principale source de revenu<sup>2</sup>». De plus, 43 % des écrivains pour la jeunesse touchent des revenus inférieurs à trente-mille dollars<sup>3</sup>, et plus du quart des artistes (29 %), toutes catégories confondues, voient leurs revenus fluctuer de 50 % d'une année à l'autre<sup>4</sup>. Il semblerait que plus un écrivain passe du temps à écrire, plus il s'appauvrit.

«En effet, parmi les écrivains qui consacrent moins de 25 % de leur temps de travail à des activités liées à l'écriture, 32 % ont un revenu de 60 000 \$ et plus, et 8 % produisent un revenu inférieur à 15 000 \$. Par contre, parmi les écrivains qui consacrent entre 75 et 100 % de leur temps de travail à des activités relatives à l'écriture, 28 % [...] tirent un revenu inférieur à 15 000 \$ et seulement 12 %, un revenu de 60 000 \$ et plus<sup>5</sup>.»

Selon la même source, seulement «14 % des écrivains font de leur métier un travail à temps complet<sup>6</sup>».

Pour pallier la situation, l'écrivain doit souvent exercer un autre emploi. Pour 65 % des écrivains, il s'agit de l'enseignement et des professions des arts et de la culture (revues littéraires, périodiques, cinéma, etc.)<sup>7</sup>. Il ne peut donc pas se consacrer entièrement à son art ni à ses projets d'écriture.

Si, pour certains écrivains, écrire ne représente qu'un passetemps, d'autres aimeraient toutefois en faire le cœur de leur vie professionnelle. Mais financièrement, dans bien des cas, cela est impossible.

### Les ventes et les droits d'auteur

Les ventes et les droits d'auteur perçus par les écrivains découlent directement de la visibilité des œuvres littéraires, ainsi que de celle des écrivains.

Bon nombre de contrats d'édition stipulent que l'auteur recevra en redevances 10 % du prix de détail de tous les exemplaires vendus de son œuvre<sup>8</sup>. D'autres contrats établissent le taux de redevance selon un barème semblable à celui-ci :

10 % entre 1 et 4999 exemplaires vendus,  
12 % entre 5000 et 9999 exemplaires vendus,  
15 % pour 10 000 exemplaires vendus et plus.

Cela peut sembler intéressant, surtout qu'en 2000-2001, près de 29 millions de dollars ont été versés au Québec en droits d'auteur<sup>9</sup>. Cependant, depuis 1972, le tirage moyen des ouvrages s'établit à 2600 exemplaires, et il a chuté en deçà des deux-mille depuis 1997<sup>10</sup>. En littérature pour la jeunesse, il n'est pas rare de voir des tirages de 1500 exemplaires.

Voici la part du prix de vente qui revient à chaque intervenant de la chaîne du livre<sup>11</sup> : libraire, 40 %; imprimeur, 20 %; distributeur, 17 %; éditeur, 13 % (production, gestion et promotion); écrivain, 10 %.

Voici, à partir d'un exemple fictif mais non moins réaliste, le niveau de redevance auquel un écrivain pour la jeunesse est en droit de s'attendre pour les ventes d'une de ses œuvres qu'il aura mis plusieurs semaines ou mois à créer :

Tirage : 1500 exemplaires  
Service de presse et dons : environ 100 (offerts gratuitement)  
Reste 1400 exemplaires  
Prix de vente moyen : 8,95 \$  
Taux de redevance : 10 %

Advenant le cas exceptionnel où la totalité des exemplaires s'épuiserait en une seule année, l'écrivain recevrait un montant maximal de 1253 \$ en redevances (1400 x 89,5 ¢). Or, un tirage moyen a plutôt tendance à s'écouler en deux, trois ou quatre ans, parfois plus. Ainsi, le montant des redevances, soit 1253 \$, doit alors être divisé en autant d'années...

De plus, les redevances pour un même titre ne se répartissent pas de façon égale d'une année à l'autre. Lors de la première année de vie d'un ouvrage, un écrivain pourrait toucher des droits de 800 \$, tandis que pour la deuxième année, il ne recevrait que 400 \$. Pour la troisième année, il se pourrait bien qu'il n'ait droit qu'à 53 \$.

Année	Taux de référence	Nombre maximum d'occurrences par titre inscrit	Montant maximum à recevoir par titre, par année
2002	36,75 \$	x 10	367,50 \$
2003	34,85 \$	x 10	348,50 \$
2004	29,67 \$	x 10	296,70 \$
2005	43,10 \$	x 7	301,70 \$
2006	41,05 \$	x 7	287,35 \$
2007	40,15 \$	x 7	281,05 \$
2008 <sup>14</sup>	38,30 \$	x 7	268,10 \$

Cette dégressivité vertigineuse s'explique par l'arrivée, tous les ans, de nouveaux titres sur le marché.

Dans le cas des albums pour tout-petits, les redevances de 10 % sont divisées en parts égales entre l'auteur et l'illustrateur de l'album, quand il ne s'agit pas de la même personne. L'écrivain ne reçoit donc plus que 5 % pour son travail.

### La Commission du droit de prêt public

La CDPP a pour mandat de verser des droits aux auteurs canadiens en reconnaissance de la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques. Il s'agit là de la seule forme de rémunération qu'un écrivain reçoit en rapport avec le prêt de ses œuvres<sup>12</sup>.

Le montant maximal qu'un écrivain pouvait toucher en redevances de la part de la CDPP pour l'année 2008 était fixé à 2681 \$ (dix titres maximums multipliés par 268 \$).

Depuis plusieurs années, les paiements de la CDPP diminuent constamment. Pour justifier cette baisse, le gouvernement fédéral allègue que les auteurs sont de plus en plus nombreux à s'inscrire au programme, qu'il y a davantage de titres, que les gens lisent de plus en plus et qu'ils visitent davantage les bibliothèques publiques. Ce raisonnement devrait plutôt être à l'origine d'une hausse de paiement, à tout le moins de son maintien.

On sait que 44 % des artistes ont des revenus de moins de vingt-mille dollars<sup>13</sup>. Mais le gouvernement fédéral, souffrant d'un manque flagrant de vision sociale et culturelle, a coupé malgré tout dans leur rémunération.

Depuis 2002, le programme a connu une baisse de 27 %, les écrivains recevant presque 100 \$ de moins par titre. Ils ont perdu jusqu'à 994 \$ (pour dix titres) alors que le taux d'inflation, lui, continuait d'augmenter...

L'ancien gouvernement libéral avait voté, en pleine campagne électorale (novembre 2005), une augmentation substantielle des subventions à la culture (on parlait du double). Pour le gouvernement conservateur qui lui a succédé, l'occasion aurait été excellente pour renflouer les caisses de la CDPP afin d'en assurer la pérennité. Mais non! Il est clair que le gouvernement fédéral ne croit ni au rayonnement de la littérature canadienne ni à l'importance de la Culture dans la balance économique de notre pays.

Le gouvernement fédéral prétend que, pour maintenir le programme à flot sans influencer sur le taux de référence, une somme de 500 000 \$ devrait y être injectée chaque année. Or, cette somme ne représentait même pas un demi pour cent du surplus budgétaire de l'année 2005.

### Activités littéraires : La culture à l'école

La valeur académique d'une rencontre avec un écrivain pour la jeunesse (ou de tout autre artiste) dans une école est reconnue depuis longtemps pour mettre en relation une œuvre et son créateur, mais aussi pour démythifier son métier. Ce contact réunissant les artistes et le jeune public suscite ou renforce chez ce dernier le désir de découvrir des univers de création différents.

Le programme *La culture à l'école*, qui a évolué au fil des ans, est actuellement dirigé en partenariat par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et par celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il «repose entre autres sur l'idée que l'école est un lieu de culture et, réciproquement, que la culture est une source de savoirs et d'apprentissages». Il invite ainsi «les écoles à établir un maillage avec le milieu culturel<sup>15</sup>».

Le programme s'adresse à toutes les écoles du Québec, qu'elles soient privées ou publiques, ainsi qu'à tous les niveaux d'enseignement, du préscolaire au secondaire.

Grâce au volet *Les écrivains à l'école*, cette catégorie d'artistes, dont ceux qui œuvrent pour la jeunesse, reçoit un cachet de 325 \$ pour trois rencontres d'une heure, sans compter l'achat de vingt de leurs ouvrages (avec versement de droits d'auteur) qui seront remis à l'école, ainsi que le remboursement des frais de transport et de séjour. Un maximum de 75 % de ces honoraires sont versés grâce aux subventions des deux ministères et un minimum de 25 % défrayés par les écoles.

Malheureusement, ce programme a été démesurément compliqué par les ministères qui s'y sont engagés. Devant la complexification des procédures et du formulaire d'inscription, les écoles ont du mal à s'y retrouver et, pour cette raison, font de moins en moins appel aux écrivains pour rendre visite à leurs élèves. En 2005, chez les écrivains membres de l'AEQJ inscrits à ce programme, on a noté 36 % moins de rencontres! Pour certains d'entre eux, ce pourcentage grimpeait à 100 %, tandis que d'autres n'étaient peu ou pas touchés.

D'un côté, les deux ministères font l'éloge de la littérature pour la jeunesse et de ses artisans; de l'autre, ils la mettent dans l'ombre en créant une procédure laborieuse qui a pour résultat de limiter l'accès des écrivains au programme. N'est-ce pas une façon de faire mourir le programme en prétextant que, les écoles étant moins nombreuses à y inviter les écrivains, cet argent doit être investi là où la demande se fait vraiment sentir?

### Activités littéraires : Les tournées de l'AEQJ

L'Association des écrivains québécois pour la jeunesse offre à ses membres la possibilité de faire des animations rémunérées auprès des jeunes pour leur parler des divers aspects de leur métier, du processus de création et de leurs œuvres.

Depuis douze ans, la tournée *Lire dans l'île* est proposée à ses membres qui habitent la région de Montréal, tandis que sa sœur, *Lire au Québec*, est réservée à ceux qui vivent en région. *Lire dans l'île* possède aussi un volet «hôtelpitaux» grâce auquel les membres qui le souhaitent sont invités à égayé le séjour de jeunes enfants malades. Enfin, la tournée des finalistes du prix Cécile Gagnon permet au récipiendaire ainsi qu'aux finalistes de se faire connaître dans leurs régions respectives.

Ces tournées sont possibles grâce à des subventions du Conseil des arts de Montréal (CAM) et du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Elles offrent aux membres de l'Association un cachet de trois-cents dollars pour une rencontre d'une durée variant entre une heure et une heure et demie.

Ces tournées sont très prisées par les bibliothécaires et par les enseignants. Hélas, les montants reçus et gérés par l'AEQJ ne permettent pas à ses membres d'effectuer plus d'une rencontre par année et ne suffisent pas, tant s'en faut, à la demande sans cesse grandissante des bibliothécaires qui en prendraient volontiers une par mois.

### Activités littéraires : les autres tournées d'écrivains

Il existe d'autres possibilités pour les écrivains de rencontrer leurs jeunes lecteurs. Les plus prestigieuses sont certainement la tournée *Idélire* et *La semaine du livre canadien pour la jeunesse*, qui donnent aux écrivains d'ici une occasion extraordinaire de voir du pays.

*Idélire : Avril, le mois du délire* a lieu chaque année en Colombie-Britannique. Depuis 1994, cette tournée fait la promotion de la littérature pour la jeunesse produite au Canada français. Elle permet à des jeunes francophones et à des anglophones qui étudient en immersion française de rencontrer des écrivains dont ils ont préalablement lu les œuvres. Le séjour des écrivains varie d'une à deux semaines. En plus d'un cachet quotidien, les dépenses sont défrayées par la tournée. Depuis sa création, la tournée *Idélire* a permis à plus d'une centaine de créateurs (écrivains et illustrateurs) de rencontrer des milliers de jeunes partout en Colombie-Britannique. Cependant, la participation à cet événement ne se présente qu'une fois ou deux dans la carrière d'un écrivain, la responsable de la tournée désirant qu'un nombre maximum d'écrivains et d'illustrateurs puisse y prendre part.

Quant à la *Tournée du livre canadien pour la jeunesse*, orchestrée par Communication-Jeunesse, elle se déroule cha-

que année un peu partout au pays, au mois de novembre. Depuis 2001, cette tournée pancanadienne vise elle aussi à faire découvrir la littérature pour la jeunesse au grand public. Maintenant baptisée *Lire à tout vent*, elle invite une vingtaine d'écrivains et d'illustrateurs d'œuvres pour la jeunesse à parcourir le pays et à visiter des établissements culturels et scolaires. Les conditions (cachet, remboursement des frais de séjour) sont semblables à celles des précédentes tournées.

### Activités littéraires : les salons du livre

Au Québec, les neuf salons du livre et les nombreuses foires locales représentent une occasion fantastique de publiciser les œuvres littéraires et, pour les écrivains, de fusionner, l'espace de quelques heures ou de quelques jours, avec leurs lecteurs. Outre les droits d'entrée souvent modiques, ces événements deviennent des lieux de rencontre où visiteurs et écrivains vivent une expérience mémorable autour de lancements, remises de prix littéraires, séances de signature, jeux, activités pour le public, etc.

De 1997 à 2002, le nombre d'écrivains présents aux différents salons du livre est passé de 670 à plus de mille<sup>16</sup>.

Parce que le Conseil des Arts du Canada (CAC) ne rembourse les frais de transport et d'hébergement que durant les douze mois suivant la publication d'un ouvrage, cette politique incite les éditeurs à ne proposer des présences dans les Salons qu'aux auteurs de nouveaux livres. Ils privilégient les auteurs qui ont publié au cours de l'année, délaissant ceux qui ont des titres moins récents. En général, ces derniers ne participent pas aux Salons, à moins de le faire à leurs propres frais et selon les plages horaires qui restent.

Ceux qui ont publié des œuvres et qui acceptent de participer à ces événements sont non seulement appelés à le faire de façon bénévole, mais ils doivent assumer en partie leurs frais de déplacement ou dépenses de séjour, le reste étant remboursé par l'éditeur, qui est lui-même remboursé par le programme *Tournée des auteurs* du CAC. Cet organisme ne couvre que les deux tiers des frais engagés : soit le transport, soit les frais de subsistance. À l'opposé, les maisons d'édition qui n'ont pas droit à ces subventions n'offrent qu'un montant symbolique par salon, ou rien du tout.

En contrepartie, la participation à certaines activités spéciales (rencontre scolaire, table ronde) offertes par les Salons peut aider un écrivain à atténuer ses pertes. Certains salons mais pas tous donnent en effet des cachets qui varient entre 100 et 125 \$ pour ce genre d'activités. Pour des raisons de marketing, cependant, les Salons désirent surtout présenter des activités où figurent de grands noms pour y attirer la foule et assurer le «succès» de l'événement.

Dans de telles conditions, les gouvernements devraient prévoir des niveaux de remboursement égaux dans les sub-

ventions qu'ils accordent. Également, tous les salons, et non quelques-uns seulement, devraient offrir des cachets similaires pour la participation des écrivains à des activités spéciales.

### Les animations en librairie

Qu'il s'agisse de lectures publiques, de débats ou de lancements, les rencontres d'écrivains en librairie (librairies indépendantes, surtout) ne constituent pas une nouveauté. Ces initiatives, qu'elles proviennent de l'écrivain ou du libraire, demeurent toutefois isolées et peu fréquentes. Quant à la place réservée aux écrivains pour la jeunesse, elle est souvent dérisoire. On vise soit les tout-petits (3-6 ans), soit les adultes.

Étant donné que le cachet négocié entre l'artiste et la librairie résulte d'entreprises personnelles, aucune donnée statistique ne permet d'établir un indice précis quant aux honoraires qu'un écrivain peut recevoir. Mais certains auteurs se sont déjà plaints de la tactique des librairies qui, pour les attirer de façon benévole, prétextent que leur présence servira d'outil promotionnel.

### Les subventions pour le développement de projets littéraires

Les programmes de bourses d'écriture contribuent à assainir les finances des écrivains. Les deux principaux organismes gouvernementaux qui octroient de tels fonds sont le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Cependant, seul un nombre limité de projets littéraires sera retenu par les comités de sélection.

De façon générale, dans 64 % des cas, l'aide est accordée par les deux organismes gouvernementaux. Le revenu personnel des boursiers est inférieur à trente-mille dollars, et 40 % d'entre eux ont entre 24 et 45 ans<sup>17</sup>.

En littérature pour la jeunesse, le portrait est quelque peu différent. L'âge moyen est de 47 ans, et les écrivains de moins de trente-cinq ans ne représentent que 10 % de l'ensemble des boursiers<sup>18</sup>. Il faut souligner que seulement 34 % des écrivains en littérature pour la jeunesse font une demande au CALQ<sup>19</sup>.

Le développement du projet soumis peut s'échelonner sur une période variant de quelques mois à un an. Les sommes maximales versées pour un tel projet ne dépassent pas 20 000 \$ par an. Pour ce qui est du CALQ, l'aide annuelle versée, en moyenne, oscille entre 10 480 \$ (type B) et 11 820 \$ (type A), selon le type de boursier<sup>20</sup>. On estime qu'au CALQ, 57 % de l'aide est remise à des boursiers de type B.

Enfin, un écrivain ne peut recevoir une subvention des deux Conseils deux années d'affilée, ni pour un même projet.

### La reprographie

Les écrivains peuvent aussi toucher des redevances pour la reproduction de leurs œuvres imprimées, que cette reproduction se fasse sur support papier par des moyens traditionnels (photocopie, télécopie) ou sur support électronique (cédérom, Internet, etc.).

Ces reproductions peuvent faire suite à une demande officielle auprès de l'éditeur ou de l'écrivain, par exemple lorsqu'une maison d'édition désire utiliser un extrait d'une œuvre dans un manuel scolaire. Dans un tel cas, l'éditeur ou l'écrivain facture directement le demandeur. Les redevances exigées varient selon la longueur de l'extrait et l'utilisation qui en sera faite. Par exemple, une page d'un livre reproduite dans un manuel dont le tirage sera de 500 exemplaires coûterait quinze dollars. Si le manuel est tiré à 2000 exemplaires, ce serait trente dollars la page; à 10 000 exemplaires, les redevances augmenteraient à cinquante dollars la page, etc.

Il existe aussi la reproduction sans demande officielle, comme chaque fois qu'un lecteur photocopie un texte à la bibliothèque. Dans ce cas, il est plus difficile de comptabiliser les reproductions effectuées et d'en retirer sa juste part d'auteur. Pour pallier le problème, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) ont créé en 1997 la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, mieux connue sous le nom de Copibec.

Cette corporation sans but lucratif a pour mission de gérer les droits de reproduction des œuvres imprimées en émettant des autorisations sous forme de licences. La plupart de ces licences visent les maisons d'enseignement, les gouvernements et certaines entreprises privées. Elles permettent la reproduction d'extraits d'œuvres, prévoient le paiement des redevances et les modalités d'identification des œuvres reproduites.

Depuis la création de Copibec, les écrivains pour la jeunesse ont été le parent pauvre de la littérature. S'il est relativement facile de gérer la reprographie dans les universités et les collèges où peu d'écrivains pour la jeunesse sont lus, il en va autrement des écoles primaires et secondaires. En effet, la méthodologie utilisée dans ces établissements afin d'identifier les œuvres touchées laisse à désirer puisqu'elle se fonde sur un sondage à l'échantillonnage très restreint.

Copibec tente de sensibiliser les enseignants à l'obligation de déclarer les œuvres reproduites lorsque leur école est comprise dans l'échantillonnage pour la collecte de données. La collecte de 2006-2007 était accompagnée d'une campagne d'information pour l'ensemble des enseignants; celle-ci insistait sur le respect du droit d'auteur et sur la qualité des renseignements qui permettent d'identifier les œuvres. De plus, toutes les commissions scolaires et les écoles privées doivent nommer un responsable de l'application de l'entente intervenue avec Copibec.

Néanmoins, les sommes payées aux écrivains pour la reprographie de leurs œuvres ne représentent qu'une infime part de leur salaire global, et aucun auteur ne peut compter sur cette part pour vivre.

### Les prix littéraires

Un certain nombre de distinctions ont été créées en littérature pour la jeunesse. Celles assorties de bourses en argent bonifient les finances des écrivains. En plus de constituer une reconnaissance fort appréciée du milieu, elles génèrent, chez les lauréats, une grande motivation à poursuivre leur carrière. Mais ici, le proverbe biblique «Beaucoup d'appelés, peu d'élus» est plus que vrai.

En voici la liste :

**Prix Alvine-Bélisle de l'ASTED**  
1000 \$

**Prix Cécile Gagnon de l'AEQJ**  
(pour une première œuvre littéraire)  
1000 \$ (plus une tournée rémunérée en région pour le récipiendaire et les finalistes)

**Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal**  
2007 \$ en 2007, 2008 \$ en 2008... (plus une tournée de promotion dans les bibliothèques du réseau, d'une valeur de 6000 \$)

**Palmarès de Communication-Jeunesse**  
(pour la 1<sup>re</sup> position dans chaque catégorie, 6-9 ans, 9-12 ans et 12-17 ans)  
2500 \$

**Prix Québec/Wallonie-Bruxelles**  
(à un écrivain belge et à un écrivain québécois)  
3500 \$ tous les deux ans

**Prix TD de Littérature canadienne pour l'enfance et la jeunesse**  
20 000 \$ (et les finalistes se partagent 10 000 \$)

**Prix littéraires du Gouverneur général volets jeunesse texte et jeunesse illustrations**  
25 000 \$ (et 1000 \$ pour chaque finaliste non lauréat)

### Si on récapitulait...

L'ensemble des sources de revenus qu'un écrivain peut recueillir grâce à son métier paraît fort intéressant. Cependant, tous les écrivains ne réussiront pas à les accumuler au cours d'une même année ou pour un même ouvrage. Tant s'en faut. Avec un revenu d'auteur sous le seuil de la pauvreté, un auteur doit impérativement occuper un second emploi.

Voici, à titre d'exemple, deux tableaux qui illustrent les revenus qu'un écrivain pour la jeunesse pouvait recevoir en 2008 :

#### Revenus moyens pour un ouvrage

0 \$	Développement de projet (demande de bourse refusée par le CAC et le CALQ)
716 \$	Redevances en droits d'auteur (si 800 exemplaires sont vendus à 8,95 \$)
268 \$	Redevances de la CDPP (si l'ouvrage a le taux d'occurrence de 7 sur l'échantillonnage)
0 \$	Prix littéraires
0 \$	Programme <i>La culture à l'école</i> (candidature refusée ou en attente d'approbation)
300 \$	Tournée de l'AEQJ (si l'auteur est membre de l'AEQJ)
0 \$	Autre tournée
250 \$	Salons du livre (si l'auteur participe à deux activités rémunérées)
0 \$	Activités en librairie
<b>1534 \$</b>	<b>TOTAL</b>

#### Revenus moyens pour trois ouvrages

0 \$	Développement de projet (demande de bourse refusée par le CAC et le CALQ)
2148 \$	Redevances en droits d'auteur (si 800 exemplaires sont vendus à 8,95 \$ et si les trois ouvrages sont des nouveautés)
804 \$	Redevances de la CDPP (si les ouvrages ont le taux d'occurrence de 7 sur l'échantillonnage)
0 \$	Prix littéraires
0 \$	Programme <i>La culture à l'école</i> (candidature refusée ou en attente d'approbation)
300 \$	Tournée de l'AEQJ (l'auteur a droit à une seule rencontre dans l'année)
0 \$	Autre tournée
250 \$	Salons du livre (si l'auteur participe à deux activités rémunérées)
0 \$	Activités en librairie
<b>3502 \$</b>	<b>TOTAL</b>

Ainsi, à moins que l'auteur ait obtenu une bourse de création ou une distinction littéraire, les revenus liés directement à l'écriture d'un livre (dont la conception s'est étalée sur plusieurs mois, voire quelques années) restent très modestes. Ce qui faisait dire avec raison à Paule Brière, écrivaine pour la jeunesse, que «le métier d'écrivain est le seul emploi où les à-côtés sont plus payants que le travail lui-même».

### Les mesures fiscales

Comme tout travailleur autonome, l'écrivain qui développe un projet littéraire subit des frais, des dépenses liées directe-

ment à son métier. Sur le plan fiscal, il peut donc les déduire de ses gains. Comme 87 % des écrivains utilisent la bureautique<sup>21</sup> pour le développement de leurs projets, on n'a qu'à penser au papier, à l'encre des imprimantes, aux photocopies, à l'entretien des appareils informatiques et à l'emploi d'Internet (les deux tiers des auteurs s'en servent pour faire de la recherche).

À ces frais s'ajoutent ceux engagés pour les envois postaux lors de la soumission de manuscrits ainsi que pour la correspondance avec les éditeurs, les assurances, les cotisations annuelles aux associations professionnelles, la location d'une salle pour faire un lancement, les frais de déplacement pour effectuer des recherches, etc.

Le gouvernement provincial n'impose pas les 15 000 premiers dollars gagnés à titre de droits d'auteur (pourvu que le revenu net en droits d'auteur soit inférieur à 60 000 \$), tandis que le gouvernement fédéral, lui, impose le moindre dollar gagné.

### Conclusion

Faisant face à l'insécurité et devant cumuler les emplois, les fonctions, les titres et les responsabilités, l'écrivain doit faire preuve d'une grande polyvalence. Les habiletés qu'il développe au cours de sa carrière sont nombreuses : autonomie, engagement, détermination, mobilité, flexibilité, sans oublier créativité. «C'est d'ailleurs la prépondérance de l'activité créative qui distingue l'artiste du commun des travailleurs<sup>22</sup>.»

Contrairement à l'idée reçue que l'on se fait des écrivains depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, celle du petit-bourgeois romantique et un peu brouillon qui, ne sachant quoi faire de ses loisirs et de son argent, s'adonne à l'écriture en dilettante, l'écrivain est bel et bien un travailleur autonome. Ce qui faisait dire à Pierre-Michel Menger que l'artiste doit sans cesse «prendre des risques, gérer son portefeuille d'emplois, entretenir des liens avec ses partenaires. Des qualités qui sont propres aux entrepreneurs<sup>23</sup>», et ce tout en les conjuguant avec la création.

Dans les faits, pour joindre les deux bouts, les artistes en général et les écrivains en particulier sont souvent des bureaux de travail. Il n'y a rien à voir, donc, avec le cliché de l'éternel rêveur. Si ce préjugé persiste, c'est que l'on saisit fort mal le processus de création. L'inspiration transcende les horaires fixes et connaît ses propres périodes de disette.



### Notes

1. Institut de la statistique du Québec, *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec*, 2004, p. 111.
2. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec : *État des lieux du livre et des bibliothèques*, 2004, p. 21.

3. *Idem*, p. 70.
4. *Pour mieux vivre de l'art : Portrait socioéconomique des artistes*, ministère de la Culture et des Communications, 2004, p. 7.
5. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec : *État des lieux du livre et des bibliothèques*, 2004, p. 24-25.
6. *Ibidem*, p. 39.
7. *Ibidem*, p. 23.
8. Rappelons que l'ANEL (Association nationale des éditeurs de livres) n'a jamais accepté l'adoption d'un contrat type, avec clauses minimales obligatoires. Chez certains éditeurs, dont un qui dit vendre des centaines de milliers d'exemplaires de ses livres, le taux de redevance serait inférieur à 10 %. NDLR.
9. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications : *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec*, 2004, p. 58.
10. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec : *État des lieux du livre et des bibliothèques*, 2004, p. 120.
11. Tiré du site Internet de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).
12. Pour l'année 2006, 4735 écrivains québécois se sont partagé 3 287 580 \$, ce qui fait une moyenne de 695 \$ par personne. (Source : «Les nouvelles du milieu», dans *Livre d'ici. Le magazine des professionnels de l'édition*, mars 2006, p. 22.)
13. *Pour mieux vivre de l'art : Portrait socioéconomique des artistes*, ministère de la Culture et des Communications, 2004, p. 19.
14. *Le Manifeste* de l'AEQJ, dont est tiré cet article, a été publié en 2007. Il était fondé sur des recherches terminées en 2006, mais nous avons mis à jour certaines données pour ce tableau et pour ceux de la page 16. NDLR.
15. *La culture à l'école : Document d'information et d'appel de projets d'activités à l'intention des commissions scolaires, des écoles publiques et privées primaires et secondaires et du milieu culturel professionnel*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministère de la Culture et des Communications, 2005-2006, p. 1-2.
16. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec : *État des lieux du livre et des bibliothèques*, 2004, p. 183.
17. *Ibidem*, p. 55.
18. *Ibidem*, p. 91.
19. *Ibidem*, p. 59-60.
20. *Ibidem*, p. 82-83. (Type A : écrivain ayant plus de dix ans de carrière. Type B : écrivain ayant de deux à dix ans de carrière.)
21. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec : *État des lieux du livre et des bibliothèques*, 2004, p. 73.
22. «Paresseux, les artistes?», dans *Jobboom, le magazine*, du 15 septembre au 15 octobre 2005, vol. 6, n° 8, p. 21-22.
23. *Ibidem*.